

Commune du Plessis-Sainte-Opportune

Compte-rendu de la séance **du Conseil Municipal** **du vendredi 19 mars 2021**

L'an deux-mil vingt et un, les dix-neuf mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué le 12 03 2021 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie en séance publique et ordinaire sous la présidence de Mme Lucette LECLERCQ, Maire.

La séance est déclarée ouverte à 18h40

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Lucette LECLERCQ, Henri JUNIAU, Sébastien MORLET, Stéphane RUFFIEUX, Annick GUILLOTIN, Manon LECOQ, Teddy MAILLY, Patrick ANNEST, Nathalie BERNARD formant la majorité des membres en exercice.

Était excusée : Madame Véronique IPPOLITO

Était absent : Monsieur_Pierre-François SALZE

Secrétaire de séance : Mme Manon LECOQ.

Ordre du jour :

- Suppression de la régie à la demande de la trésorerie.
- Télétransmission des actes
- Photocopieur : étude et choix des contrats de location et de maintenance
- Programme des travaux 2021 (hors églises) Choix des entreprises et des devis
- Demande de fonds de concours pour les travaux programmés
- Vente d'herbe du terrain communal
- Remboursement de la consommation d'eau de la mairie
- Programme Fêtes et Cérémonies 2021 en fonction du contexte sanitaire actuel
- Réflexion pour la création d'un terrain multisports à la demande des administrés
- Réflexion sur la création de haies et plantations
- Site Internet
- Compte rendu de la réunion du SIVOS : Délibération pour le maintien des statuts en vigueur.
- Questions et Informations diverses

Suppression de la régie à la demande de la trésorerie

Vu le code général des collectivités territoriales en ses articles R 1617-1 à 18 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, modifiant le code général des collectivités territoriales et complétant le code de la santé publique et le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs

Vu l'instruction ministérielle codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux règles d'organisation, de fonctionnement et de contrôle des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux

Vu l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;
Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ;
Vu la délibération du 27/06/2014 autorisant la création de la régie de recettes
Vu l'arrêté municipal du 23/09/2014 créant une régie de recettes
Vu la demande du comptable public assignataire en date du 10/12/2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Article 1^{er} – de supprimer la régie de recettes

Article 2 - que l'encaisse prévue pour la gestion de la régie dont le montant fixé est 0 € est supprimée.

Article 3 – que le fond de caisse dont le montant est fixé à 50 € est supprimé.

Article 4 – que la suppression de cette régie prendra effet dès le 01/04/2021

Article 5 – que le directeur général et le comptable du Trésor auprès de la commune sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté à compter de sa date de signature et dont une ampliation sera adressée au régisseur titulaire et aux mandataires suppléants. Suivent les signatures Il est rappelé que le présent acte pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Votants : 9

Abstention : 1

Pour : 8

Télétransmission des actes

Mme le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de dématérialiser les envois des actes administratifs, délibérations, arrêtés, documents budgétaires etc vers la Préfecture. Elle rappelle que seules les communes utilisant la télétransmission des actes sont éligibles aux subventions de l'Etat (DETR/DSIL etc).

La mise en place de la télétransmission des actes administratifs nécessite le choix d'un opérateur de transmission, la signature d'une convention avec la préfecture et l'achat d'un certificat électronique de signature.

Mme le Maire propose de retenir le Conseil départemental comme opérateur de transmission et sollicite l'accord du Conseil Municipal pour signer tous documents relatifs à la mise en place de la télétransmission des actes administratifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Mme le Maire à :

- signer toutes les conventions et documents relatifs à la mise en place de la télétransmission des actes administratifs
- retenir le Conseil départemental comme opérateur de télétransmission
- commander un certificat électronique de signature.

Photocopieur : étude et choix des contrats de location et de maintenance

Mme le Maire présente 4 propositions de location et maintenance de photocopieur.

Mme le Maire rappelle que le contrat de maintenance du photocopieur SHARP mx 2310 a été résilié en 2019, et que le contrat de location prend fin le 31 mars 2021. Le photocopieur sera repris par l'entreprise DESK qui n'a fait aucune nouvelle proposition de location, ni de rachat du photocopieur.

Une convention de groupement de commande avec l'Intercom n'étant pas d'actualité.

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de retenir la proposition de la société Toshiba qui intervient déjà dans les écoles.

Le loyer mensuel du photocopieur est de 47^{€ht}, l'assistance mensuelle de 5^{€ht}.

Le contrat de maintenance s'établira sur la base du coût copie noir et blanc à 0.0045^{€ht} et copie couleur à 0.045^{€ht}

Les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité Mme le Maire à signer le contrat de location du photocopieur ainsi que le contrat de maintenance.

Programme des travaux 2021 (hors églises) Choix des entreprises et des devis

Mme le Maire propose les travaux suivants :

- Ravalement de l'extension de la mairie
Les membres du Conseil Municipal étudient les devis présentés et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de retenir l'entreprise Simon Projection pour un devis de 1754€ ttc si celle-ci est à jour de ses cotisations d'assurances notamment la décennale et autorisent Madame le Maire à signer le devis et engager les travaux.

- Abattage de 45 peupliers
Un seul devis ayant été reçu, le choix de l'entreprise est reporté.

Demande de fonds de concours pour les travaux programmés

Madame le Maire expose que les travaux de ravalement sont éligibles aux subventions de l'Intercom Bernay Terres de Normandie et demande l'accord du Conseil Municipal pour solliciter un Fonds de Concours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Madame le Maire à solliciter un Fonds de Concours auprès de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, pour les travaux de ravalement de l'extension de la mairie

Vente d'herbe du terrain communal

Mme le Maire présente une proposition d'achat d'herbe communale faite par M Lamy de Combon.

Les membres du Conseil Municipal souhaitent informer le public de cette vente d'herbe. Une affiche sera apposée en mairie pendant 15 jours jusqu'au 2 avril. La vente sera faite au plus offrant. Sans meilleure proposition d'achat, les membres du Conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité pour la vente d'herbe communale à M Lamy.

Remboursement de la consommation d'eau de la mairie

Mme le Maire rappelle que lors des travaux d'extension de la mairie, il avait été plus simple de se brancher sur le circuit d'eau du logement communal. En accord avec les locataires, un décompteur d'eau a été installé pour les dédommager de la consommation d'eau de la mairie.

La consommation d'eau pour 2020 est de 3,502 m³, ce qui représente un coût de 7.60€ttc.

Vu le faible montant, le Conseil Municipal décide de déduire cette somme des factures de chauffage.

Programme Fêtes et Cérémonies 2021 en fonction du contexte sanitaire actuel

Mme le Maire lance un appel à projets compte tenu des circonstances sanitaires actuelles. Sont proposées une foire à tout, une balade à vélo, une exposition pour remplacer les manifestations habituelles qui ne sont pas autorisées cette année (vœux du maire, repas des anciens, Pâques, Goûter).

La distribution de colis a été appréciée par les bénéficiaires. M Mailly propose de faire des colis de produits locaux.

Réflexion pour la création d'un terrain multisports à la demande des administrés

A la demande de 2 administrés, Mme le Maire propose une réflexion sur la création d'un terrain multisports. Quel genre d'aménagement ? Est-ce une priorité ? Quelles sont les règles de sécurité à respecter ? Dans quel objectif ? Pour quel public ? A quel endroit ?

M Morlet propose de la création d'un conseil municipal de jeunes.

Une consultation auprès des administrés sera réalisée via le site Internet et par voie d'affichage le jour des élections, ainsi que sur les panneaux d'affichage et dans les abribus.

Réflexion sur la création de haies et plantations

Mme le Maire rappelle que la haie plantée rue des 4 vents en 2020 a été replantée sur la garantie de l'entreprise. M Annest signale qu'il reste 2 mètres linéaires à replanter près du transformateur électrique et qu'il manque le paillage. M Juniau propose d'aller chercher des anas de lin.

Réflexion sur la plantation d'arbres fruitiers et de pose de ruches à la Mare de la Noé, également une haie dans le cimetière pour cacher le mur en ciment.

Site Internet

Un incendie s'est déclaré sur le site de l'hébergeur OVH à Strasbourg. Il y a donc un problème d'accès et quid des sauvegardes.

La commission est dans l'attente de la transmission des informations de la mairie pour alimenter les rubriques.

Compte rendu de la réunion du SIVOS : Délibération pour le maintien des statuts en vigueur.

La Préfecture avait souhaité une délibération de chaque commune membre désignant 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant (23/09/2020). Ces délibérations n'étant pas conformes avec les statuts du Sivos, la Préfecture a proposé au Sivos de modifier les statuts ou de conserver les délibérations antérieures désignant 3 délégués. Le Sivos a décidé de maintenir les statuts en vigueur et chaque commune est représentée par 3 délégués.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le maintien des statuts du SIVOS et la nomination de 3 délégués par commune, Mme Leclercq, M Morlet, Mme Bernard.

Questions et Informations diverses

Personnel communal

Mme Bellanger est en arrêt maladie jusqu'au 22 août 2021. La commission de réforme a été saisie pour mise à la retraite anticipée pour invalidité.

M Pavard, adjoint technique a été recruté en cdd de 3 mois.

Voirie et réseaux

M Mailly demande s'il est possible d'étudier le remplacement des ampoules de l'éclairage public par des leds pour réduire la consommation électrique. Mme le maire répond que le Siege remplace les ampoules au fur et à mesure.

Les panneaux directionnels situés sur la RD 31, seront remplacés par l'Intercom qui a reçu la compétence. La demande de glissière pour protéger le cimetière est toujours en attente de réponse malgré 2 relances. Le panneau d'entrée d'agglomération au hameau de Ste opportune la Campagne est mal placé.

M Mailly propose une réflexion de grande envergure sur le projet de remplacement du réseau d'eau potable en coordination avec le réseau électrique et téléphonique.

M Juniau répond que les canalisations en plomb sont à remplacer, mais la mise en place de canalisations en pvc est déconseillée sur des diamètres importants du fait de la stagnation de l'eau qui devient moins consommable.

M Mailly souligne que quelques raccordements électriques et de télécommunications sont vétustes.

Ramassage des ordures ménagères

Une taxe à la levée sera mise en place en 2023.

Les recyclables seront collectés tous les 15 jours, les ordures ménagères tous les mois.

Chaque foyer sera doté d'un container pucé.

Prévoir l'installation d'une VMC dans l'extension de la mairie.

Jardin du souvenir

Un projet de jardin du souvenir est à l'étude.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Mme le maire déclare la séance levée à 21h00.

Nom	Qualité	2Emargement
Lucette LECLERCQ	Maire	
Henri JUNIAU	1 ^{er} adjoint	
Sébastien MORLET	2 ^e adjoint	
Stéphane RUFFIEUX	Conseiller municipal	
Annick GUILLOTIN	Conseillère municipale	
Manon LECOQ	Conseillère municipale	
Véronique IPPOLITO	Conseillère municipale	Excusée
Teddy MAILLY	Conseiller municipal	
Pierre-François SALZE	Conseiller municipal	Absent
Patrick ANNEST	Conseiller municipal	
Nathalie BERNARD	Conseillère municipale	

